

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

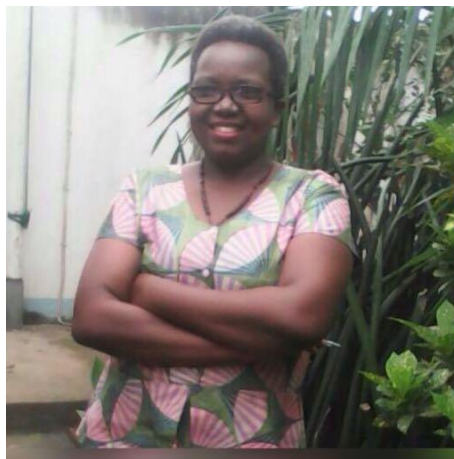
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Avril 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 avril 2018, au moins 487 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....</i>	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE.....</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....</i>	6
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES</i>	6
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	7
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>II.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	8
<i>II.2. AUTRES FAITS RELEVES.....</i>	8
<i>II. 3. DES ATTAQUES ARMEES</i>	9
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

CNI : *Carte Nationale d'Identité*

EAC : *East African Community*

FNL : *Front National de Libération*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

RANAC : *Rassemblement National pour le Changement*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UE : *Union Européenne*

UPD : *Union pour la Paix et Développement*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois d'avril 2018 est un condensé des données des bulletins hebdomadaires numéros 105, 106, 107 et 108 et d'autres cas documentés après la publication du bulletin No 108.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas d'enlèvement et disparition forcée, des cas d'arrestations et détentions arbitraires, des cas de VBG et autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 48 personnes ont été tuées dont 24 cadavres retrouvés, 13 personnes enlevées puis portées disparues, 37 torturées, 328 arrêtées arbitrairement.

Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée, ce qui est très inquiétant.

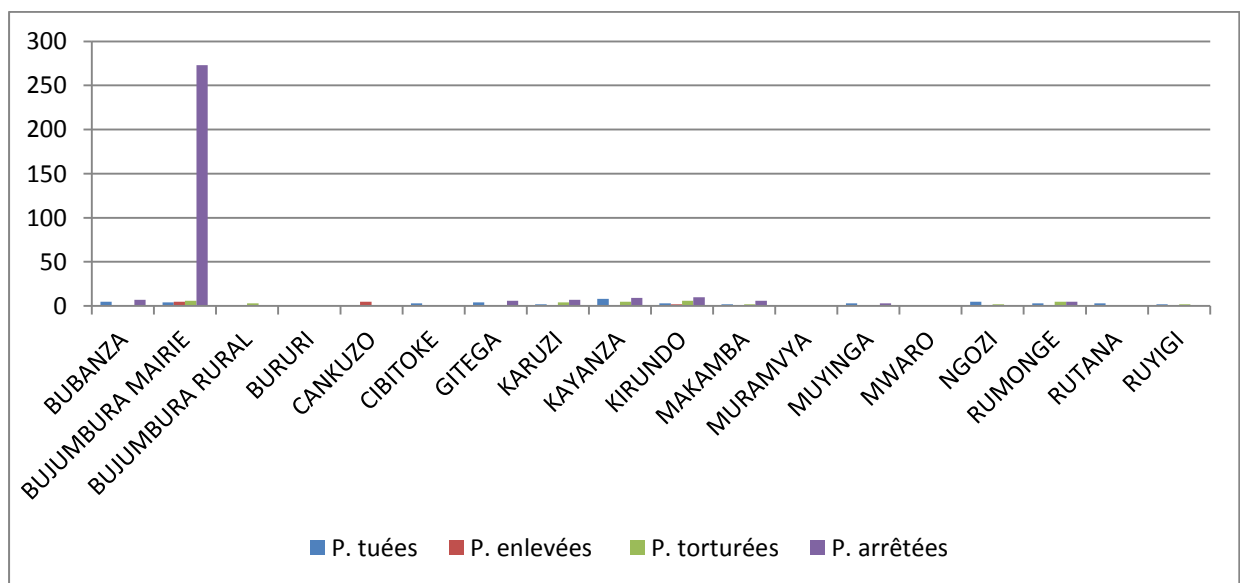
Les auteurs présumés de ces allégations des violations des droits humains sont des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

Des actes d'intimidation, des entrainements paramilitaires, des jets de grenades et des attaques armées ont été relevés dans ce rapport.

Les personnes les plus visées sont les opposants et les prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier les membres des partis politiques de l'opposition entre autres FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD et RANAC.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations et violations des droits de l'homme commises au Burundi au mois d'avril 2018



Dans ce rapport du mois d'avril 2018, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires. Les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en province de Kayanza avec 8 cas, suivie de celles de Ngozi et Bubanza avec 5 cas chacune.

Sur un total de 37 cas de torture relevés au cours du mois d'avril 2018, les provinces Kirundo et Bujumbura Mairie ont enregistré six cas chacune, suivies de Kayanza et Rumonge avec 5 cas chacune. Sur les 37 cas de torture, les membres de la milice Imbonerakure sont les auteurs présumés de 30 cas.

La plupart des cas d'arrestations arbitraires sont observés en Marie de Bujumbura avec 273 cas sur les 328 cas relevés.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

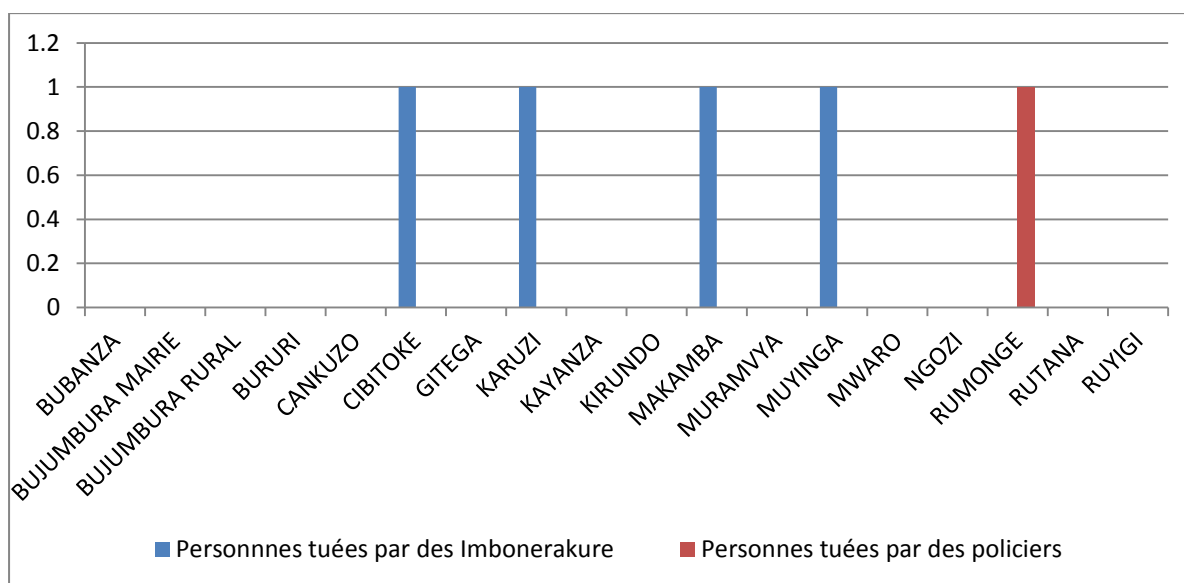
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE

Dans ce rapport, des policiers et des membres de la milice Imbonerakure sont les auteurs présumés de 5 cas d'assassinat notamment en province Cibitoke, Karuzi, Makamba, Muyinga et Rumonge.

Une personne tuée en commune Mabanda, province Makamba¹

En date du 27 avril 2018, Fabien Ngendero a été tué à coup de machettes par des Imbonerakure sur la colline Gikombe, commune Mabanda, province Makamba. Selon des sources sur place, la victime était accusée de la sorcellerie et venait de passer deux semaines au commissariat communal de Mabanda craignant pour sa sécurité. Cinq Imbonerakure ont été arrêtés pour enquête.

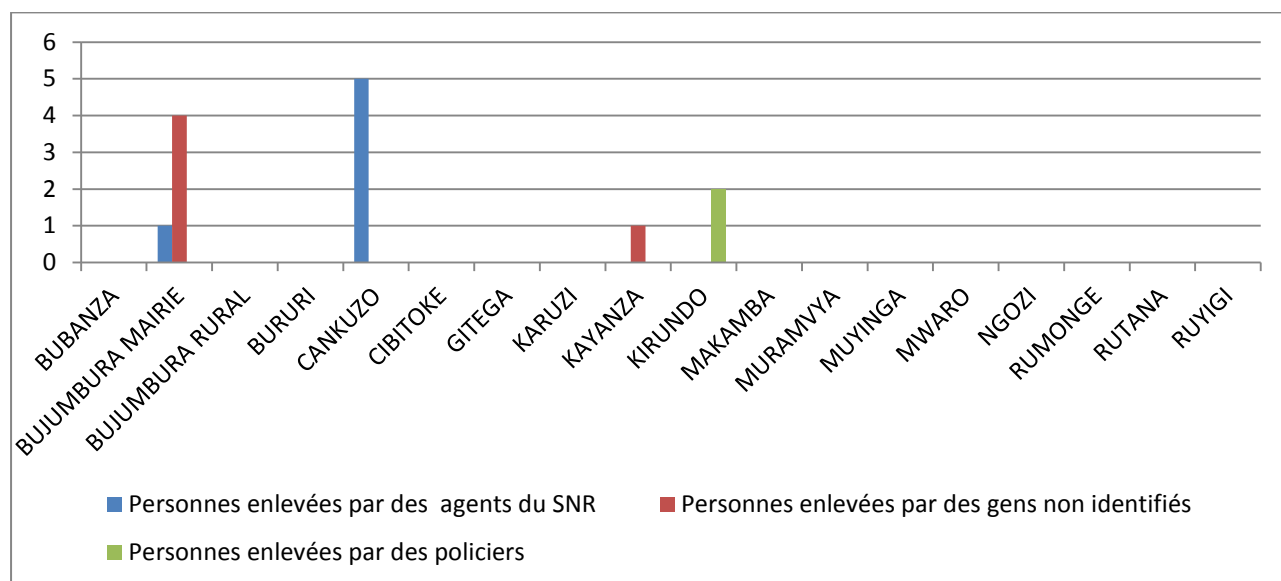
Fig II : Graphique des personnes tuées par des policiers et des Imbonerakure



¹ L'information a été parvenue à la Ligue Iteka après la publication du bulletin No 108

1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Fig III: Des personnes enlevées et/ou portées disparues



Au cours de ce mois d'avril 2018, la Ligue Iteka a relevé 13 cas des personnes enlevées puis portées disparues. La plupart de ces cas de violations ont été relevés en province Cankuzo avec 5 cas suivie de la Mairie de Bujumbura avec 4 cas. La province de Kirundo a enregistré 2 cas. Des agents du SNR sont les auteurs présumés de 6 cas tandis que des gens non identifiés sont responsables de 5 cas et la police 2 cas.

Une personne enlevée en zone urbaine de Buyenzi, Bujumbura Mairie²

En date du 27 avril 2018, vers 17 heures, Moustafa Madebari, membre du parti UPD-ZIGAMIBANGA a été enlevé par des hommes non identifiés en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, ce membre de la communauté islamique pro- Haruna Nkunduwigwa qui n'est pas en accord avec les pratiques du CNDD-FDD, avait pris bus à l'Eglise Pentecôte de Ntahangwa pour se rendre au centre-ville aux environs de 16 heures et depuis lors, il reste introuvable. Il avait déjà été arrêté par les services du SNR accusé de participation aux manifestations de 2015 puis relâché.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES

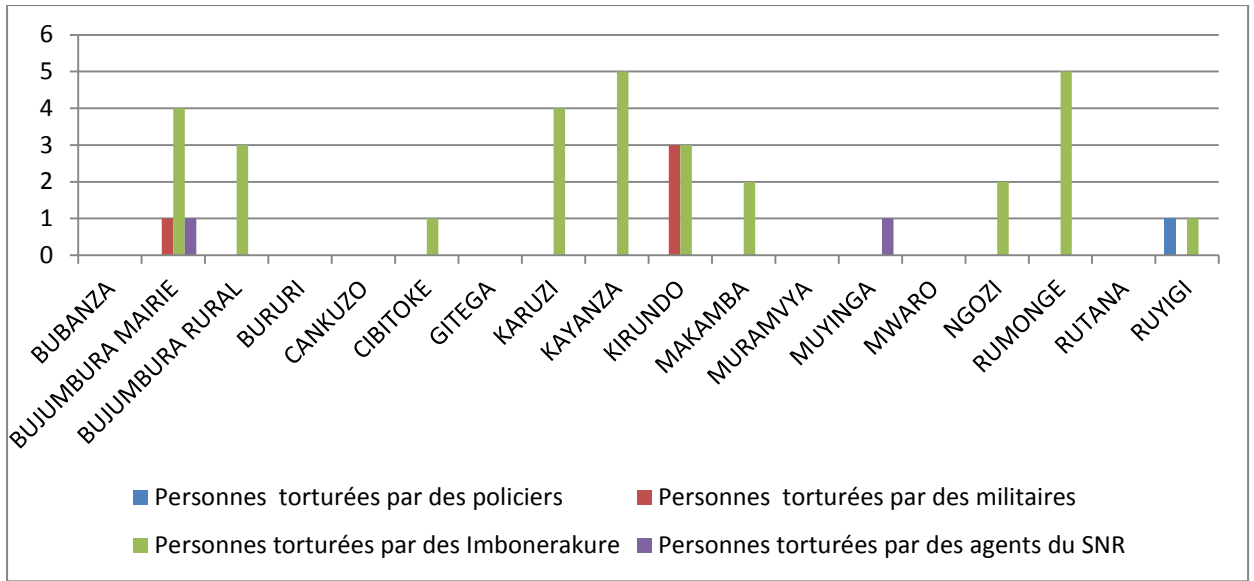
Au cours de ce mois d'avril 2018, trente-sept cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka. Les provinces de Kirundo et Bujumbura Mairie viennent en tête avec 6 cas chacune.

Les victimes les plus visées sont les membres du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa.

Pour la majorité des cas observés, les présumés auteurs sont les membres de la milice Imbonerakure, comme l'illustre le graphique suivant :

² L'information a été parvenue à la Ligue Iteka après la publication du bulletin No 108

Fig IV : Graphique des personnes torturées



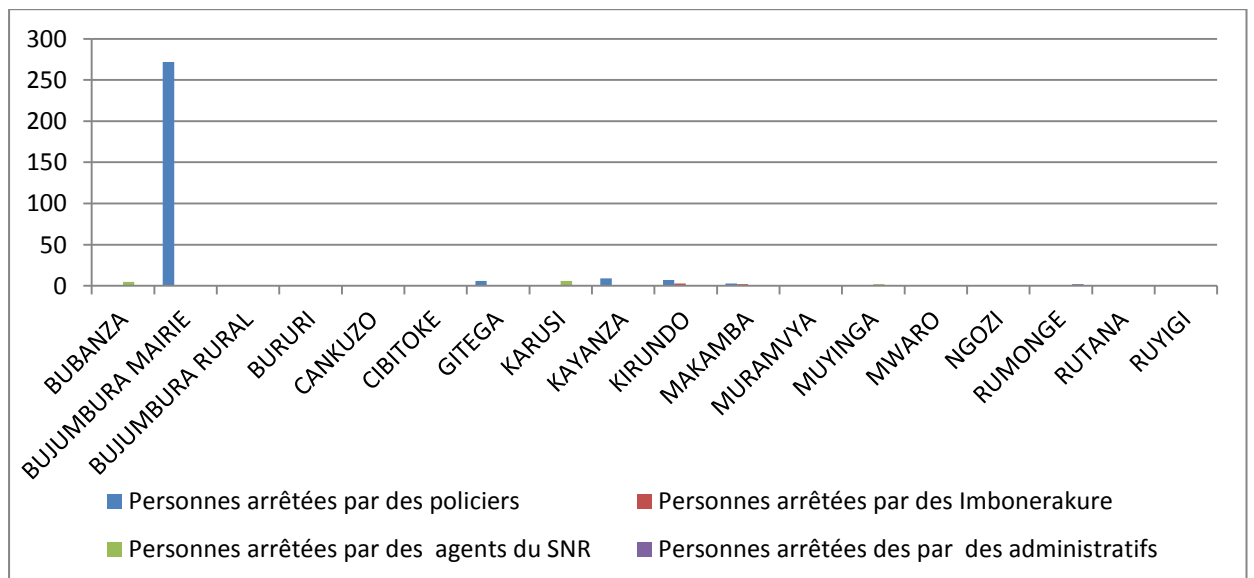
I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois d’avril 2018, la Ligue Iteka a enregistré 328 cas d’arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Des éléments de la police, des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs et des agents du SNR sont les auteurs de la plupart de ces arrestations.

La province de Bujumbura Mairie a enregistré la majeure partie des cas de ces arrestations avec 273 cas dont les présumés auteurs sont des policiers en complicité avec des militaires.

La Ligue Iteka a relevé que des personnes ont été arbitrairement arrêtées suite au contrôle des cahiers de ménages et des CNI.

Fig V: Graphique des personnes arrêtées

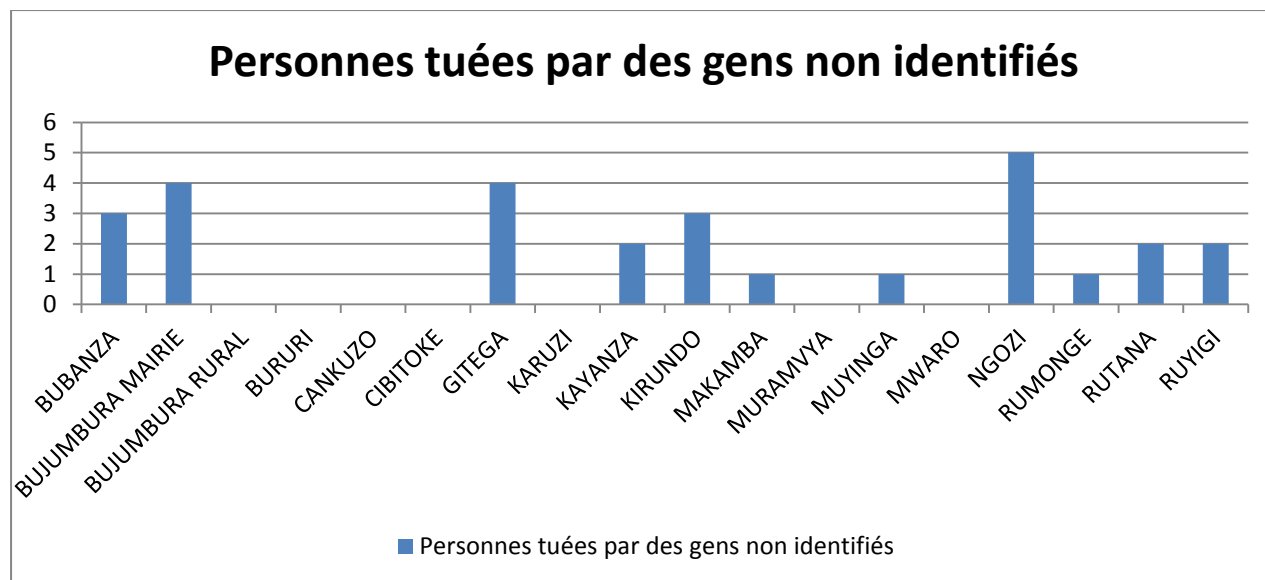


II. FAITS SECURITAIRES

Dans ce chapitre, des cas de personnes tuées par des gens non identifiés, des actes d'intimidation, des entraînements paramilitaires et d'autres faits relevés sont enregistrés.

II.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Fig VI : Personnes tuées par des gens non identifiés



Au cours du mois d'avril 2018, vingt-huit cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Ce phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés est inquiétant par son nombre et le silence des autorités administratives et policières. Aucune enquête n'est diligentée en vue de connaître les auteurs ou les mobiles de ces tueries.

Les provinces frappées sont Ngozi avec 5 cas suivie de Bujumbura Mairie et Gitega avec 4 cas chacune.

II.2. AUTRES FAITS RELEVES

Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure ont été observés en commune Matana, province Bururi et en commune Kibago, province Makamba.

Des actes d'intimidation liés au référendum constitutionnel ont été observés en provinces Kirundo, Karuzi, Cankuzo et Cibitoke.

Des discours d'incitation à la haine ont été enregistrés en provinces Kirundo, Ruyigi et Cankuzo.

Des cas de violences basées sur le genre ont été relevés en provinces de Ruyigi et Rutana respectivement avec 1 et 3 cas.

Des cas de règlement de compte et de justice populaire ont également été observés en provinces Rumonge et Rutana.

II. 3. DES ATTAQUES ARMEES

Dans ce rapport, des attaques armées ont été observées en provinces Cibitoke et Bubanza où 2 cas de personnes tués ont été enregistrés dans chacune de ces provinces.

Des grenades ont été lancées en provinces Kayanza où 5 personnes ont été tuées et en provinces Gitega, Rutana, Bujumbura Mairie et Ngozi où des personnes ont été blessées.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas d'assassinats, d'enlèvements et disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres des partis politiques de l'opposition notamment ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD ainsi que RANAC sont signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des cas de violences basées sur le genre sont relevés dans ce rapport.

Des actes d'intimidations liés au référendum pour le changement de la constitution, des entraînements paramilitaires, des attaques armées ont été relevés dans ce rapport.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De désarmer la population en général et en particulier démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'Homme et l'intimidation de la population ;

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consiste à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers de personnes tuées, réfugiées, emprisonnées

arbitrairement et des centaines de personnes torturées, portées disparues ainsi que des femmes et filles violées;

- D'user de ses pouvoirs pour ramener le gouvernement burundais à la table des négociations ;
- De tenir compte de l'inclusivité de toutes les parties antagonistes dans le conflit burundais afin de garantir une bonne réussite des négociations entre burundais.

F) A l'PEAC

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De renforcer l'équipe de la médiation en vue de garantir un bon aboutissement du processus des négociations.

G) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

H) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

Références:

Bulletin hebdomadaire No 105:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/04/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-105.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 106:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/04/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-106.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 107:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/04/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-107.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 108:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/04/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-108.pdf>